

à un désarmement, fût-il partiel, au cas où il faudrait renoncer provisoirement à un désarmement plus large. Le 19 mars, au cours de la deuxième réunion du Sous-Comité, le délégué américain mit de l'avant une fois de plus les propositions soumises à la Première Commission de l'Assemblée générale le 14 janvier.

Dans son discours d'ouverture, le représentant soviétique proposa un nouvel et ample programme de désarmement, fondé en grande partie sur les propositions antérieures, et plus particulièrement sur celles du 17 novembre 1956. Ce programme demandait une réduction d'armes classiques en deux étapes, mise en œuvre par les grandes puissances et s'accompagnant de la réunion d'une conférence internationale qui déterminerait la mesure dans laquelle les autres pays devraient réduire leurs propres armements. Le programme exigeait en outre, l'engagement immédiat de ne pas employer d'armes nucléaires, puis, en deuxième étape, de celui de ne plus en fabriquer et d'éliminer les stocks déjà constitués; il prévoyait la liquidation de toutes les bases étrangères en deux temps, la réduction du tiers des forces armées de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'URSS postées en Allemagne; cette première réduction serait suivie d'une autre réduction semblable. Le délégué soviétique demandait par ailleurs une diminution considérable des contingents militaires des quatre grandes puissances stationnés dans les pays de l'OTAN et du Traité de Varsovie. Il conseillait la création d'un organisme international de contrôle, chargé de surveiller la mise en œuvre du programme, mais ne définissait pas ses fonctions avec précision. Pour prévenir les attaques par surprise, il demandait l'établissement de postes de détection antiaérienne dans les ports, aux embranchements de voies ferrées, sur les grand-routes et les champs d'aviation, réseau que compléterait l'inspection aérienne de territoires européens s'étendant sur 800 kms de chaque côté de la ligne de démarcation. Ce système d'inspection serait mis en branle dès la première étape. Le programme soviétique prévoyait enfin la formation en Europe d'une zone de limitation et d'inspection des armements, englobant l'Allemagne et les pays circonvoisins. Dans ce secteur les forces armées des grandes puissances ne pourraient dépasser un nombre d'hommes donné et il serait interdit d'y amener des armes nucléaires et des contingents formés à leur emploi.

Le Sous-Comité étudia ensuite son ordre du jour, où figuraient sept questions, et discuta les clauses d'un programme de désarmement réalisable. Les délégués des pays occidentaux insistèrent pour que M. Zorin fasse connaître les idées du gouvernement soviétique sur la possibilité d'un accord partiel, puisqu'il ne semblait guère possible d'envisager pour le moment, un programme d'ensemble à longue portée.

M. Zorin a traité ensuite la question des essais d'armes nucléaires. Il a proposé la cessation immédiate de celles-ci, sans soumettre aucun projet de désarmement ni de contrôle, bien qu'il ait mis de l'avant une solution de remplacement: la suspension des essais. Les représentants de l'Occident ont répliqué qu'ils soumettaient toujours la limitation et l'éventuel arrêt de ces essais au même préalable: l'implantation d'un système de contrôle efficace. L'Occident est disposé à mettre en vigueur dans la période intermédiaire les formules exposées lors de la onzième session de l'Assemblée générale par le Canada, le Japon et la Norvège. Le délégué soviétique a rejeté toute solution partielle. Il a répété que l'on pourrait vérifier si les essais avaient effectivement cessé sans poster de représentants de l'organisme de contrôle sur le territoire des puissances qui les effectuent.